

DÉMÉNAGEMENT

- Professionnel
- Particulier

Date de la demande :

FORMULAIRE À RETOURNER PAR MAIL à :
arretes-voirie@ville-montauban.fr

DEMANDEUR

PROFESSIONNEL

SOCIÉTÉ

CLIENT

TÉLÉPHONE

ADRESSE

MAIL

PARTICULIER

NOM

PRÉNOM

MOBILE

CP

VILLE

DESCRIPTION

ADRESSE DU DÉMÉNAGEMENT

DATE(S) : DU

AU

// UTILISATION D'UN MONTE-MEUBLES*

OUI/NON

NOMBRE DE VÉHICULES UTILISÉS EN MÊME TEMPS :

IMMATRICULATION(S) OU NOM DU LOUEUR de VEHICULE:

COMMENTAIRES

INFORMATIONS

- Délai d'instruction : 10 jours ouvrés avant le déménagement. Ce délai est raccourci à 48h00 en cœur de ville (Horaires cœur de ville : 06h00-11h00 et 19h00-22h00 du lundi au vendredi, de 06h00 à 11h00 le samedi, toute la journée le dimanche et Place Nationale 06h00-11h00 7jours/7).
- Si vous occupez une ou plusieurs places de stationnement en zone payante vous aurez l'obligation de vous acquitter des frais de stationnement.

* Rayer la mention inutile